

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 septembre 2018  
Date d'affichage 20 septembre 2018  
**Nombre de conseillers**  
en exercice 29  
présents 19 (+ 8 procurations)  
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181004-DEL\_18\_09\_26\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2018  
Publication : 04/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORiot (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**GROUPEMENT DE COMMANDE LA FERTE-BERNARD/CHERRE/CHERREAU, SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT, EAUX USEES ET PLUVIALES : NOUVELLE CONVENTION, CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE**

Le 15 Mars 2017, les 3 collectivités se sont regroupées en groupement de commande pour retenir un Assistant à Maitre d'Ouvrage afin de mettre en place un Schéma directeur d'assainissement, d'eaux usées et pluviales sur les territoires des collectivités citées.

Une convention est proposée, toujours sous une forme de groupement de commande avec les collectivités de Cherré et Cherreau pour retenir cette fois-ci un Maitre d'œuvre.

Les dispositions des délibérations du 27 Septembre 2017 concernant les membres de la commission mixte paritaire et celle du 30 Mai 2018 relatif aux dispositions financières, restent inchangées.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- Signer la convention de groupement de commande avec la commune de Cherré pour retenir un Assistant à Maitre d'Ouvrage
- Effectuer toutes démarches, signer tout document, régler toutes factures permettant l'aboutissement de ce dossier.
- Solliciter une subvention

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**